



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de France O et place des outre-mer au sein du paysage audiovisuel

Question écrite n° 8738

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la suppression de France O qui serait envisagée dans le cadre du comité Action publique 2022. Les conséquences de cette suppression s'annoncent particulièrement importantes et sans doute sous-estimées par le Gouvernement. France O, chaîne nationale dont le budget annuel ne représente qu'une faible partie au regard des budgets de France Télévisions en général et de France 2 ou France 3 en particulier, se retrouve victime des économies budgétaires. Le groupe a déjà connu de nombreuses restructurations de ses services. Le siège compte aujourd'hui moins de 350 salariés contre plus de 500 il y a 10 ans. Aucun site de France Télévisions n'a connu pareille évolution et perte d'emplois. Il semble désormais que France O ait atteint son volume minimal d'emplois, faute de quoi son fonctionnement pourrait être gravement altéré. De plus, en matière de culture, de continuité territoriale et de cohésion sociale, France O remplit un rôle important afin de jeter des ponts entre l'Hexagone et les outre-mer. Pourquoi supprimer cette vitrine des outre-mer dans l'Hexagone quand on sait que l'actualité ultramarine est déjà peu présente sur les chaînes nationales? À travers deux journaux quotidiens, des séries documentaires et des reportages, France Ô permet de rendre compte de l'actualité et des événements culturels majeurs des territoires d'outre-mer. Il faudrait donc *a minima* prévoir l'intégration des programmes ultramarins et du savoir-faire de France O dans les programmes nationaux de France 2, France 3, France 4 et France 5. Il serait particulièrement regrettable pour les outre-mer de purement et simplement disparaître du paysage audiovisuel de l'Hexagone. La réforme de l'audiovisuel doit tenir compte des nécessités de service public et de cohésion de la société. Elle souhaiterait savoir si la suppression de France O est une mesure souhaitée par le Gouvernement et si toutes les conséquences, et notamment en termes d'emploi et de lien entre les outre-mer et l'Hexagone, ont bien été estimées à leur juste valeur.

Texte de la réponse

Lors de la présentation du scénario de la réforme de l'audiovisuel public présentée le 4 juin dernier, le ministère de la culture avait confié à une commission de concertation la mission de réfléchir, entre autres, à l'exposition des programmes ultramarins. Les conclusions de la commission de concertation, remises le 18 juillet dernier, soulignent que l'organisation actuelle du service public audiovisuel ne permet pas de donner la visibilité nécessaire aux territoires ultramarins et à leurs habitants. Les ministres de la culture et de l'outre-mer ont reçu, le 19 juillet dernier, les députés des circonscriptions ultramarines pour partager ce constat. Pour faire connaître la richesse des outre-mer à tous les concitoyens, la représentation des territoires et des habitants ultramarins doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non plus à travers la chaîne France Ô dont l'audience demeure faible, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions et à travers tous les genres de programmes : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Des engagements de programmation chiffrés et mesurables, définis après consultation d'un groupe de travail associant des parlementaires membres des délégations aux outre-mer, seront à cette fin intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions. Ainsi, une amélioration significative de la représentation et du rayonnement des outre-mer dans l'ensemble des programmes nationaux de France

Télévisions, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition renforcée pour les chaînes du réseau Outre mer 1ère, qui pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront de libérer le canal hertzien de France Ô au plus tard en 2020, tout en améliorant l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8738

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4378

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11011